

L'an deux mil vingt, le quatre du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2020

Présents : 12

Maryse Duval, Bruno Biard, Fabienne Dessaux, Séverine Ricius, François Durieu, Christine Dieutre, Alain Goubert, Denis Decaux, Ginette Lannel, ~~Charles-Henri Ricard~~, Michel Lahaye, Etienne Lurois, Joël Donne.

Absents/excusés : 02

Charles-Henri Ricard (qui a donné pouvoir à Joël Donne), Philippe Duval.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Fabienne Dessaux.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2020 a été lu et approuvé.

  
DÉLIBÉRATION du 04/03/2020 - N°06

**CHOIX DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES AU SIVOS DE LA BÉTHUNE 2020**

M. Thulliez, Président du SIVOS de la Béthune nous demande notre choix de fiscaliser ou de budgétiser la contribution communale 2020


*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide l'inscription au budget primitif communal de la contribution communale pour l'année 2020 et de l'inscrire au compte 6554.*

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

  
DÉLIBÉRATION du 04/03/2020 - N°07

**COMPTE DE GESTION 2019- COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE**

Madame le Maire présente l'état de consommations 2019 fourni par la trésorerie de Neufchâtel en Bray. Celui-ci correspond en tous points avec le compte administratif 2019 du Complexe Comercio Touristique

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'état de consommations 2019 du Complexe Comercio Touristique et demande le compte de gestion 2019 à Monsieur le receveur et le valide.*

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

  
DÉLIBÉRATION du 04/03/2020 - N°08

**COMPLEXE COMMERCIO TOURISTIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Madame le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2019 qui se résument ainsi :

**Fonctionnement**

Recettes	19 839,42 €
Dépenses	18 761,46 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>1 077,96 €</b>
Report année précédente	4 105,74 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>5 183,70 €</b>

**Investissement**

Recettes	2 222,00 €
Dépenses	23 362,75 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>- 21 140,75 €</b>
Report année précédente	109 824,20 €
Restes à percevoir	- €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>88 683,45 €</b>

<b>Excédent global de clôture</b>	<b>93 867,15 €</b>
-----------------------------------	--------------------

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Denis Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2019.

**Madame le Maire ne prend pas part au vote**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le CA 2019.**

Votants : 12                                  Pour : 12                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

Mme le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'assemblée.

**DÉLIBÉRATION** du 04/03/2020 - N°09

**AFFECTATION DE RESULTATS - COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure :                                  109 824.20 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :                                  4 105.74 €

Soldes d'exécution :

**Un solde d'exécution (Déficit - D001) de la section d'investissement de :**                                  - 21 140.75 €

**Un solde d'exécution (Excédent - R002) de la section de fonctionnement de :**                                  1 077.96 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

**En dépenses pour un montant de :** ..... 0 €

**En recettes pour un montant de :** ..... 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

**Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :** ..... 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

**Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) ..... - €**

Ligne 002 :

**Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : ..... 5 183.70 €**

Pour rappel Ligne 001 :

**Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : ..... 88 683.45 €**

Votants : 13                                  Pour : 13                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 04/03/2020 - N°10

**COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2019**

Madame le Maire présente l'état de consommations 2019 fourni par la trésorerie de Neufchâtel en Bray. Celui-ci correspond en tous points avec le compte administratif 2019 de la commune

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'état de consommations 2019 de la commune et demande le compte de gestion 2019 à Monsieur le receveur et le valide.*

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 04/03/2020 - N°11

**COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Madame le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2019 et qui se résument ainsi :

**Fonctionnement**

Recettes	460 121,93 €
Dépenses	382 607,37 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>77 514,56 €</b>
Report année précédente COMMUNE	205 487,11 €
Report année précédente CCAS	2 161,59 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>285 163,26 €</b>

**Investissement**

Recettes	84 846,24 €
Dépenses	164 006,66 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>- 79 160,42 €</b>
Report année précédente COMMUNE	173 202,12 €
Report année précédente CCAS	340,00 €
Restes à réaliser en dépenses	- 36 030,00 €
Restes à réaliser en recettes	3 166,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>61 517,70 €</b>

**Excédent global de clôture 346 680,96 €**

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Denis Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2019.

**Madame le Maire ne prend pas part au vote**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le CA 2019.*

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 04/03/2020 - N°12

**COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous**

**Reports :**

Pour rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : .....	173 202.12 €
Excédent reporté de la section investissement CCAS : .....	340.00 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : .....	205 487.11 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement CCAS : .....	2 161.59 €

**Soldes d'exécution :**

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 MARS 2020

folio 167 sur 200

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : .....	- 79 160.42 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : .....	77 514.56 €
<u>Restes à réaliser :</u>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de : .....	- 36 030 €
En recettes pour un montant de : .....	3 166 €
<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : .....	0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) ..... 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : ..... 285 163.26 €

Pour rappel Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : ..... 94 381.70 €

Votants :13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Choix des lampadaires
- Compteur Linky
- Bois coupé par l'agent communal



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures